



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°06/2026
Du 27 avril 2026**

Le seize avril deux mil vingt-six, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

À l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 19

Procurations : 4

Séance du 27 avril 2026

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire

Mesdames Audrey KOPP et Martine BENEDICTO, Adjointes

Messieurs Christian ROBACH, Julien PUEYO et Alfred KLEITZ, Adjoints

Mesdames Frédérique BARADEL, Mikal MULLER, Isabelle MURER, Brigitte RIZID, Renouka SCHNEE, Ghislaine VOGEL et Cindy WITTER

Messieurs André FEIDT, Hervé KINTZELMANN, Daniel ROUYER, Laurent SCHAEFFER, Thierry STORCK et Yvan STOFFEL

Absents excusés :

Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Audrey KOPP

Madame Sabrina NOEL donne pouvoir à Madame Frédérique BARADEL

Monsieur Thomas VANDENHOVE donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame Boutheïna MZIOU donne pouvoir à Monsieur Christian ROBACH

Absent :

/

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h38.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2026 – 061 Désignation d'un secrétaire de séance

2026 – 062 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Affaires générales

2026 – 063 Autorisation au Maire à signer la convention de gestion et d'entretien de la Zone d'Activités Économiques Eigen

Marchés publics

2026 – 064 Attribution du marché public de travaux de débardage pour l'exploitation des parcelles 2026 en forêt de Dettwiller

Affaires financières

2026 – 065 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

2026 – 066 Affectation du résultat

2026 – 067 Budget Primitif 2026

2026 – 068 Budget Annexe Zone Eigen

2026 – 069 Budget Annexe Weingarten III

Affaires foncières

2026 – 070 Acquisition foncière des parcelles n°126 et 127 section 58

Informations

2026 – 071 Déclarations d'intention d'aliéner

2026 – 072 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2026 – 061 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire propose à Madame Martine BENEDICTO d'être secrétaire de séance.
Madame Martine BENEDICTO accepte cette proposition.

2026 – 062 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.

Affaires générales

2026 – 063 Autorisation au Maire à signer la convention de gestion et d'entretien de la Zone d'Activités Économiques Eigen

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes dans le domaine du développement économique. Depuis 2017, les actions liées au développement économique sont entièrement de la responsabilité des EPCI et non plus des communes.

La loi a conduit au transfert des zones d'activités communales aux EPCI, ces derniers pouvant décider selon certains critères des zones à transférer.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) avait opté pour le transfert des ZA qui disposaient encore de foncier et qui avaient fait l'objet d'un aménagement sous sa maîtrise d'ouvrage pour ce qui concerne des extensions.

La ZA Eigen à Dettwiller et la ZA du Kochersberg à Saverne ont été retenues par la CCPS pour faire l'objet de ces transferts. Ces zones d'activités qui comportaient des parties communales sont donc revenues intégralement à la CCPS, qui doit par conséquent supporter leurs coûts de fonctionnement et d'entretien.

Par délibération n°2022-85 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, les modalités financières et patrimoniales de transfert des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire ont été approuvées par la CCPS.

La délibération N° 2022-86 de la même séance a arrêté les périmètres des ZAE à transférer (un plan du périmètre de chaque ZA a été établi). Les communes de l'EPCI, qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer, ont adopté les décisions de la Communauté de Communes.

La commune de Dettwiller a pris des délibérations concordantes pour permettre le transfert de la ZA Eigen.

Il est aujourd'hui nécessaire de simplifier les problématiques d'entretien et de gestion courante de la zone d'activité Eigen, en confiant les travaux d'entretien ainsi que les charges de fonctionnement à la commune de Dettwiller au moyen d'une convention de gestion (la même démarche est retenue pour la ville de Saverne).

L'objectif est pragmatique : il s'agit de contenir les dépenses en faisant intervenir autant que possible les services municipaux dans les périmètres des ZA, en limitant le recours à des prestataires extérieurs.

Une convention de gestion et d'entretien qui indique les missions et tâches à assurer a été élaborée. Sont notamment concernées des opérations d'entretien courant sur les espaces verts, les réseaux divers et les voiries, le balayage et le déneigement ainsi que l'éclairage.

Les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la ZA Eigen ont été évaluées, ainsi que les montants que la commune de Dettwiller consacrait aux différents postes.

La CLECT a été réunie par la CCPS en date du 21 octobre 2025. Elle a examiné les modalités financières du transfert de ces charges à la CCPS et approuvé des montants qui feront l'objet d'une retenue sur les Attributions de Compensations versées à la commune. Une majorité de communes de l'EPCI, représentant plus de la moitié des habitants de la CCPS s'est prononcée favorablement aux décisions de la CLECT.

Ces différentes étapes ont permis de finaliser le projet de convention transmis aux conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Durant la séance du 05 mars 2026, la CCPS a délibéré pour approuver la convention à intervenir avec la commune de Dettwiller et autoriser sa signature par son Président.

Il est proposé de soumettre au vote du Conseil Municipal cette convention, en vue de sa signature par la commune de Dettwiller et de permettre ainsi son entrée en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.1321-5, L.2224-1 à L.2224-3, L.5211-5-III, et L.5211-17 à L.5211-20,

Vu la loi du 07 août 2015, dite loi « NOTRe », qui renforce les compétences des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 et qui prévoit le transfert des Zones d'Activités Économiques (ZAE) qualifiées d'ordre intercommunal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, harmonisés par arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2018 et du 20 juillet 2018,

Vu la délibération n°2022-85 en date du 29 septembre 2022, prenant acte des modalités de transfert des anciennes zones d'activités communales,

Vu les périmètres des Zones d'Activités Économiques (ZAE) approuvés par délibération n° 2022-86 en date du 29 septembre 2022,

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment par son article L1321-1, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économiques, les biens immeubles des communes membres d'intérêt intercommunal peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Considérant que les modalités d'entretien et gestion des anciennes zones d'activités communales sont décidées librement et doivent faire l'objet d'une délibération concordante de la CCPS et de la commune de Dettwiller,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'approuver la convention confiant à la commune de Dettwiller la gestion et l'entretien de la Zone d'Activités Eigen,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer avec la CCPS la convention de gestion et d'entretien de la Zone d'Activité Eigen ayant fait l'objet d'un transfert,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et d'assurer le suivi des conventions de gestion et d'entretien.

Marchés publics

2026 – 064 Attribution du marché public de travaux de débardage pour l'exploitation des parcelles 2026 en forêt de Dettwiller

Rapporteur : Alfred KLEITZ

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant le débardage pour l'exploitation des parcelles 2026 en forêt de Dettwiller, une consultation a été lancée par l'Office National des Forêts (ONF).

Ce dernier a transmis à la commune les réponses apportées par les candidats.

Afin d'analyser ces offres et le classement proposé par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le lundi 27 avril 2026.

Les trois offres réceptionnées ont toutes été considérées comme recevables.

Pour juger ces offres, et définir un classement, l'ONF a formulé une proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants définis au règlement de la consultation :

- ➔ 20 points pour la valeur technique,
- ➔ 80 points pour le prix.

Cette notation a permis à l'ONF d'établir un classement des offres reçues :

Classement	Entreprise retenue	Montant (HT)
1	EURL MULLER ROMAIN DÉBARDAGE	44 930,00 €
2	EXPLOITATION FORESTIÈRE MARTINI FRÈRES SNC	47 136,00 €
3	SARL HELBURG	48 491,00 €

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par l'ONF, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA a validé ce travail et propose au Conseil Municipal d'attribuer ce marché à l'entreprise EURL MULLER ROMAIN DÉBARDAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de suivre la proposition de la Commission MAPA et d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise EURL MULLER ROMAIN DÉBARDAGE, pour un montant total de 44 930,00 € HT,
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier ce marché au prestataire retenu.

2026 – 065 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 03 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 51,85 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,77 %

Par délibération en date du 09 avril 2025, ces taux avaient été maintenus tels quels par le Conseil Municipal.

Pour ce vote du taux d'imposition pour l'année 2026, Monsieur le Maire présente les conclusions de la commission des finances, qui s'est réunie le 08 avril 2026 au format de commissions réunies.

Il indique que la commission fait la proposition de ne pas augmenter les impôts locaux. En suivant cette proposition par délibération, le Conseil Municipal déciderait pour la seconde année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire présente les différents arguments développés en commission.

Certains arguments porteraient vers une évolution des taux, parmi lesquels :

- l'augmentation des dépenses liées aux augmentations des coûts et des fournitures,
- une érosion des recettes et des dotations de fonctionnement versées aux communes au niveau national,
- une instabilité géopolitique ayant une influence et des répercussions sur les scénarios d'inflation qui sont revues à la hausse de jour en jour pour 2026.

D'autres arguments, quant à eux, porteraient vers un maintien des taux :

- avant la pause fiscale menée depuis fin 2024, des taux qui ont évolué à la hausse sur trois années consécutives,
- le bon résultat des budgets d'investissement 2024 et 2025, avec un accompagnement exceptionnel des partenaires financiers sur les gros investissements de la commune : complexe sportif et terrain de sport (4 857 920,00 € de subventions, représentant 77 % du coût total du projet), cour d'école (309 635,00 € de subventions, représentant 80 % du coût total du projet),
- la situation des ménages qui se tend et une volonté municipale de ne pas les fragiliser.

En conclusion, le constat est partagé quant à la nécessité de ne pas fragiliser les ménages, tout en gardant de la lucidité sur le contexte et les situations de crises géopolitiques qui pèsent d'année en année sur les résultats du budget de fonctionnement, additionnée à la baisse des dotations à destination des communes.

Après échanges et délibération, il est procédé au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition formulée en Commission Réunie en date du 08 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et donc de les maintenir comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 51,85 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,77 %

2026 – 066 Affectation du résultat

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2024 (1)	Affectation obligatoire 2025 (c/1068) (2)	Résultat 2025 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2025 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	1 920 438,47	1 594 556,79	251 797,49	-	-	577 679,17
Investissement (II)	- 1 189 456,79	-	1 318 666,75	-	358 544,00	487 753,96
Excédent reporté de fonctionnement I+II						1 065 433,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE de reporter l'excédent de 577 679,17 € à la section de fonctionnement au compte R002.

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	577 679,17 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit : • Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) • Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 577 679,17 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

2026 – 067 Budget Primitif 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de Budget Primitif 2026 est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;
Vu la proposition formulée en Commission Réunie en date du 08 avril 2026 ;
Vu le projet de Budget Primitif 2026 transmis et présenté au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'adopter le Budget Primitif 2026 de la Commune en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 405 599,17 €	2 405 599,17 €
Investissement	1 946 449,17 €	1 946 449,17 €

2026 – 068 Budget Annexe Zone Eigen

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget annexe 2026 de la Zone d'Activité Eigen est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2026 de la Zone d'Activité Eigen en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
001	142 008,30	3555-040	142 008,30
Total	142 008,30	Total	142 008,30
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
65888	0,71	002	257 208,27
71355-042	142 008,30		
65822	115 199,26		
Total	257 208,27	Total	257 208,27

2026 – 069 Budget Annexe Weingarten III

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget annexe 2026 du lotissement Weingarten III est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2026 du lotissement Weingarten III en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
6015	60 000,00	71355-042	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
3355-040	60 000,00	168748	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00

Affaires foncières

2026 – 070 Acquisition foncière des parcelles n°126 et 127 section 58

Rapporteur : Alfred KLEITZ

Dans la continuité des acquisitions passées dans ce même secteur et conformément aux engagements pris par le passé, il est proposé de répondre favorablement à la demande de se porter acquéreur des parcelles suivantes, appartenant à Madame Françoise LINDER et situées en zone N sur le ban communal de Dettwiller :

Section	Parcelles	Lieu-dit Surface en ares
58	126	12,78
	127	17,10

La commune a formulé à Madame Françoise LINDER une proposition de prix de 50,00 € de l'are. Elle prendrait en charge les frais notariés.

$$12,78 + 17,10 = 29,88 \text{ ares} \times 50,00 \text{ €} = 1\,494,00 \text{ €}$$

1 494,00 €

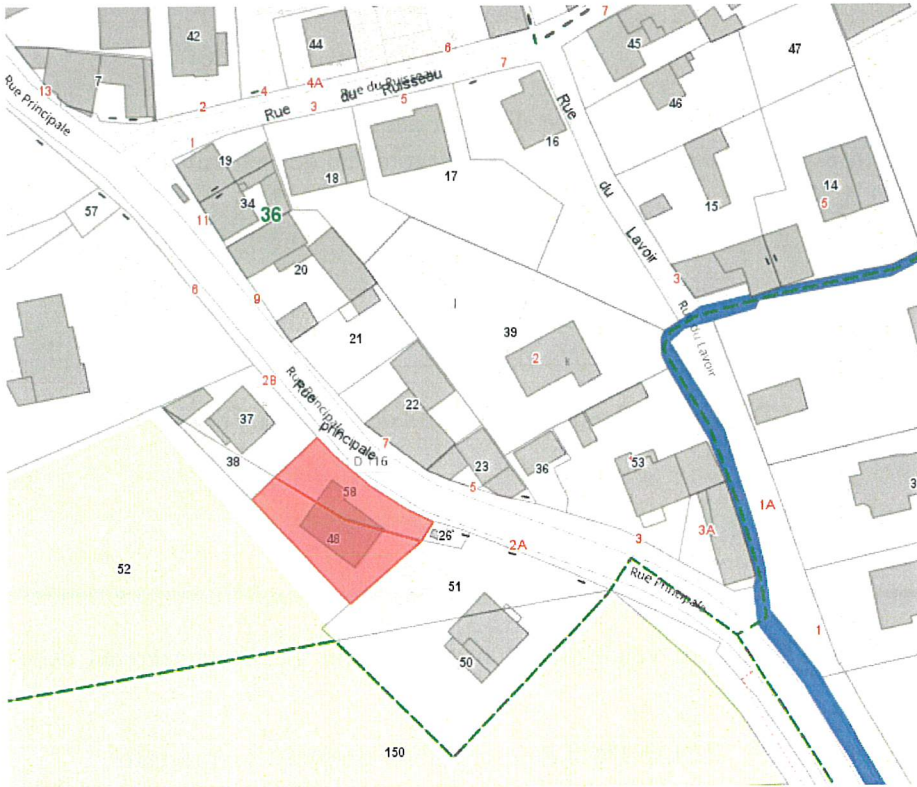
Par un courriel reçu en Mairie le 08 mars 2026, les vendeurs ont manifesté leur accord concernant cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'acquérir à l'amiable les parcelles n°126 et 127 sises en section 58, d'une surface de 29,88 ares,
- **DÉCIDE** de fixer un tarif de 50,00 € de l'are,
- **DÉCIDE** d'acter la vente suite à l'accord des parties,
- **DÉCIDE** de confier à Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller, la préparation de l'acte de vente,
- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

Informations
--

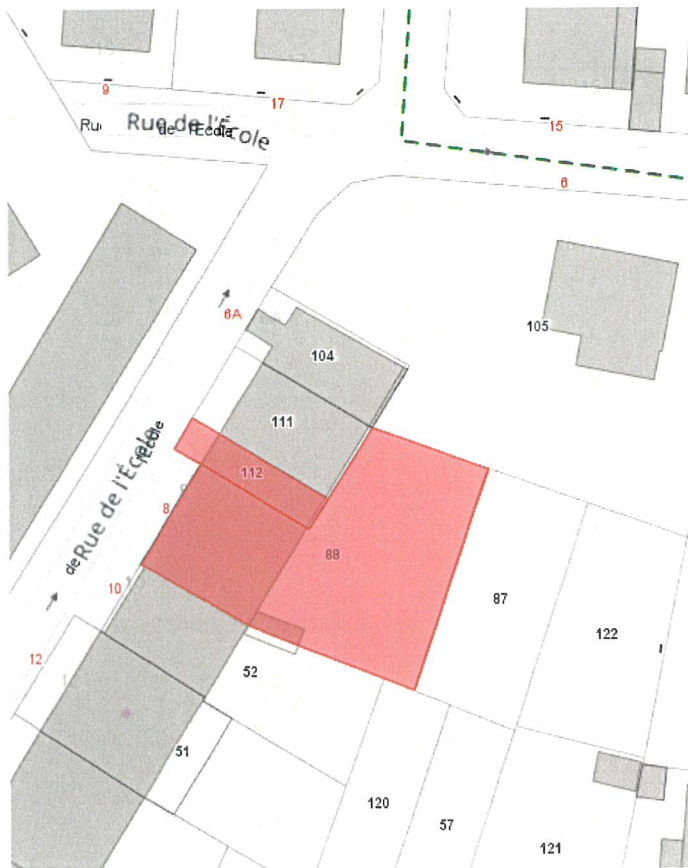
2026 – 071 Déclarations d'intention d'aliéner



4 Rue Principale

Section 36
Parcelles 48 et 58

Superficie totale : 4 a 89 ca



8 Rue de l'Ecole

Section 6

Parcelles 88 et 112

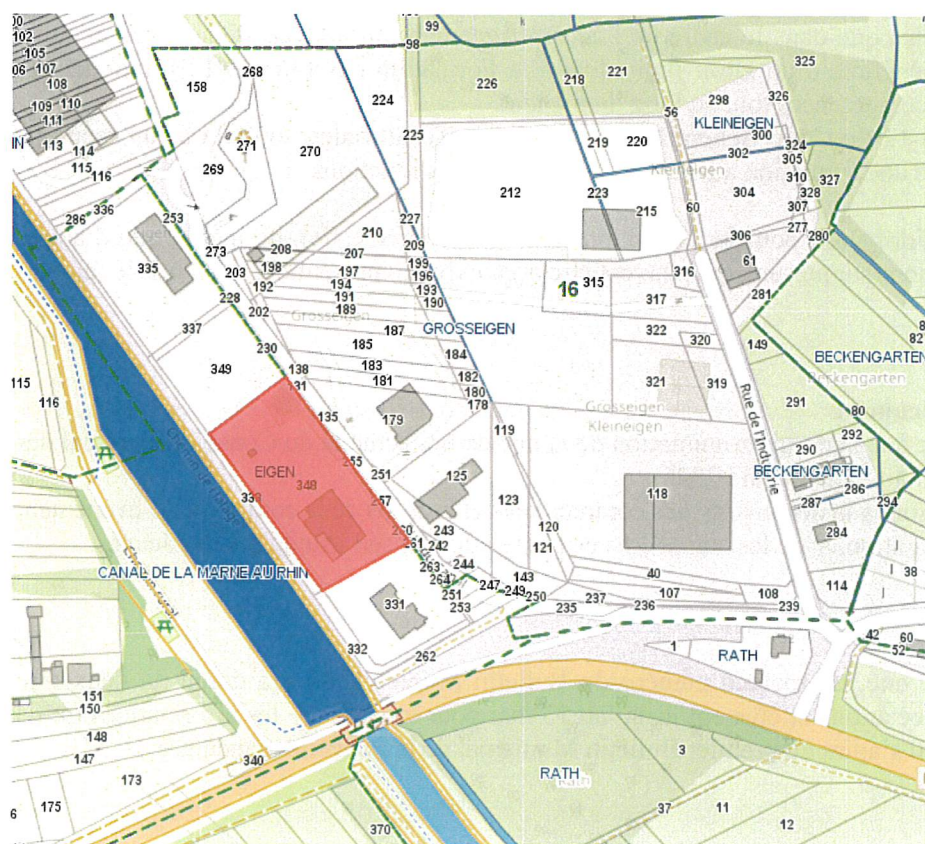
Superficie totale : 5 a 71 ca



21A Rue du Château

**Section 6
Parcelle 119**

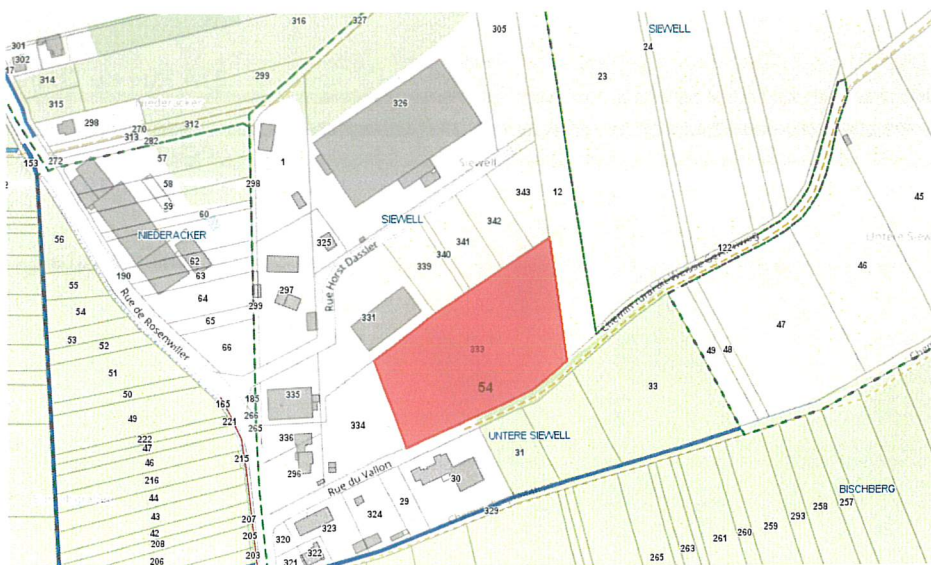
Superficie totale : 5 a



1B Rue du Canal

**Section 18
Parcelle 348**

Superficie totale : 74 a 98 ca



Rue du Vallon

Section 54
Parcelle 333

Superficie totale : 1 ha 38 a 34 ca

2026 – 072 Diverses informations

• Comité de pilotage pour l'élaboration du PLUi :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la désignation de Monsieur Alfred KLEITZ, adjoint en charge notamment de l'urbanisme, en qualité de membre du comité de pilotage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

• Accompagnement à la formation des élus :

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'accompagnement du nouveau Conseil Municipal, chacune et chacun d'entre eux bénéficie d'un Droit Individuel à la Formation des Élus (DIFE), mobilisable librement afin de développer ses compétences tout au long du mandat.

Conformément à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout élu ayant reçu une délégation a l'obligation de suivre une formation adaptée à l'exercice de ses fonctions.

À ce titre, l'IFTES (Institut de Formation pour la Transition Écologique et Sociale), de même que d'autres organismes, proposent des formations sur mesure, qui peuvent être organisées en présentiel (y compris le samedi) ou à distance.

• Conseil Municipal des Jeunes :

Monsieur Julien PUEYO annonce que la dernière animation de la mandature actuelle du Conseil Municipal des Jeunes est prévue pour se dérouler au mois de juin 2026.

À cette occasion, les jeunes élus iront à la découverte des commerçants et artisans de la commune. L'évènement est actuellement en cours de préparation, avec les autres élus en charge du Conseil Municipal des Jeunes.

• Bulletin Municipal :

Madame Audrey KOPP annonce que le prochain numéro du Bulletin Municipal sortira durant la deuxième semaine du mois de juin. Les associations et élus ont jusqu'au 15 mai pour transmettre les informations qu'ils souhaiteraient voir être publiées. Il s'agira du premier Bulletin Municipal de la nouvelle mandature.

• Cimetière :

Madame Isabelle MURER demande si des plaintes ont été reçues concernant des vols au cimetière. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas, mais que la question sera examinée le cas échéant. Madame MURER signale de son côté deux vols d'objets sur deux tombes différentes.

- **Spectacle de flûte à l'Église :**

Madame Renouka SCHNEE remercie toutes les personnes qui sont venues assister au spectacle de flûte donné par les enfants à l'Église de Dettwiller ; elle informe que le concert a fait le plein de spectateurs. Monsieur le Maire confirme que ce fut un beau moment et un très beau concert.

- **Sporting Club Dettwiller :**

Monsieur Hervé KINTZELMANN annonce que le SC Dettwiller a été sacré champion de Division 3, et donc promu en Division 2.

Monsieur Alfred KLEITZ rajoute que le club fête cette année ses cinquante ans. À cette occasion, il est proposé d'organiser un tournoi inter-quartiers.

Monsieur le Maire félicite le président du SCD et l'ensemble des acteurs du club qui ont permis cette promotion.

- **Centre Communal d'Action Sociale :**

Madame Martine BENEDICTO annonce que la séance d'installation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se tiendra le mardi 28 avril.

- **Sécurité :**

Monsieur Christian ROBACH annonce qu'un important travail concernant la mise à niveau des Établissements Recevant du Public (ERP) de la commune est en cours. Il débutera par la construction d'un plan d'action, pointant notamment les différents sujets à prioriser, suite à l'audit engagé en novembre 2025 sur le patrimoine communal.

Ce sujet est porté par les services et piloté par un binôme d'élus, à savoir Monsieur Christian ROBACH, 1^{er} adjoint au Maire, ainsi que Monsieur Julien PUEYO, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la sûreté publiques, ainsi que du suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- **Commerce :**

Monsieur Christian ROBACH annonce que la réouverture du Carrefour Express est prévue pour le samedi 02 mai. Monsieur le Maire ajoute que la priorité était que ce magasin réouvre au plus vite, dans l'intérêt des Dettwilleroises et des Dettwillerois, dont certains étaient privés de la possibilité de s'approvisionner car non mobiles.

- **Conseil Communautaire :**

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de l'accueil du Conseil Communautaire, au Complexe Sportif, le 16 avril dernier. Cette réunion du Conseil Communautaire a été la seconde après celle de l'installation du nouveau Conseil Communautaire suite aux élections de mars 2026.

- **Musée du Patrimoine :**

Monsieur Daniel ROUYER propose aux élus d'organiser prochainement une visite du Musée du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 27 avril 2026

La secrétaire,
Martine BENEDICTO



Le Maire,
Pascal BOEHM

